



ELABORATION DU SAGE HERS-MORT – GIROU

REUNION DES COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES

COMMISSION HERS AVAL

MERCREDI 24 AVRIL 2013 A BAZIEGE

Etaient présents : Cf. liste jointe en annexe

Introduction de la réunion

R. Gendre (Maire de Baziège) accueille les participants. Il rappelle que l'Hers est un sujet important pour les collectivités riveraines, qui s'impliquent dans sa gestion au travers du Syndicat de l'Hers.

L. Sormail (représentant le SICOVAL à la CLE) introduit la réunion. Il souligne l'importance du rôle de la Commission Locale de l'Eau dans l'élaboration du SAGE. L'originalité du dispositif réside dans l'implication des usagers au sein de la CLE. Ceux-ci sont partie prenante de la définition des orientations de gestion.

Par ailleurs, l'élaboration du SAGE fait appel à une concertation avec les acteurs de terrains : habitants, riverains et usagers des cours d'eau. Des réunions thématiques se sont tenues au mois de février. Quatre commissions géographiques se réunissent en avril : Girou, Marcaissonne-Saune-Seillonne-Sausse, Hers amont et Hers aval.

L'élaboration du SAGE comporte plusieurs étapes : état des lieux, diagnostic, stratégie, rédaction du SAGE. Les commissions géographiques ont pour but de permettre aux acteurs de terrain d'apporter leur contribution à l'état des lieux.

S. Macé (animateur du SAGE Hers-Mort – Girou) présente l'outil de gestion SAGE et la procédure d'élaboration engagée sur le bassin Hers-Mort – Girou.

J. De La Rocque et M. Renoullin (bureau d'études CEREG Massif Central) présentent l'état des lieux du SAGE. Cet état des lieux est toujours en cours d'élaboration et certaines données n'ont pas encore été collectées. Néanmoins, la présentation couvre l'ensemble des sujets concernant le bassin et doit permettre d'engager le débat avec les participants.

Débats

L'état des cours d'eau

La situation générale des cours d'eau du bassin est assez dégradée : qualité des eaux moyenne ou mauvaise, lits recalibrés, débits d'étiage très faibles en dehors des axes réalimentés, risques d'inondation sur des zones habitées, etc. Cela laisse présager des difficultés pour atteindre les objectifs de bon état en 2021 fixés par la directive cadre sur l'eau.

La Pichounelle fait exception. Le cours d'eau est en bon état alors qu'il est dans un contexte urbain. Cela s'explique par la situation de la rivière dans une vallée profonde et étroite, aux versants abrupts et boisés. La Pichounelle reçoit peu d'effluents et connaît peu de prélèvements.

Ce cours d'eau a été modélisé pour établir une référence pour le bon état sur le bassin. Le SAGE doit viser la restauration d'un bon état, mais également la non dégradation de la situation actuelle.

Si l'on n'atteint pas les objectifs fixés en 2021, il faut néanmoins faire le maximum et pouvoir afficher des résultats significatifs en matière de restauration.

Compte tenu du caractère très impacté des cours d'eau, l'atteinte du bon état en 2021 semble irréaliste. Cela doit conduire à prioriser les objectifs car toutes les actions nécessaires ne pourront pas être engagées en même temps. Certains thèmes majeurs ressortent de l'état des lieux : la renaturation du lit des cours d'eau actuellement artificialisés, la protection des sols contre l'érosion et la rétention des eaux à l'échelle du bassin pour faire face au changement climatique.

En milieu urbain, il faudrait que chaque opération d'aménagement concerté soit l'occasion de réaliser des actions de restauration sur les cours d'eau du secteur.

L'écoulement des affluents de rive gauche de l'Hers est perturbé par le Canal du Midi (traversée en siphon). Ce problème doit être étudié dans le cadre du SAGE.

Les risques d'inondation

Les associations d'environnement déplorent que les risques d'inondation ne soient pas pris en compte dans le SDAGE en cours de révision et que la Garonne et le Tarn ne soient pas identifiées comme prioritaire au niveau national dans le cadre de l'application de la directive européenne sur les inondations. Les études hydrauliques sont souvent trop optimistes et conduisent à la poursuite de l'urbanisation dans des zones à risques.

Il est rappelé que les études engagées par le SMBVH sur l'Hers aval (étude en cours) cherchent à conserver les champs d'expansion de crues. Les communes se trouvent néanmoins conduites à protéger aujourd'hui des zones habitées qui n'auraient pas dûes être urbanisées.

Ruissellement et pollutions diffuses

Il est nécessaire d'établir le bilan des actions réalisées dans le cadre du Plan d'Action Territorial (PAT) entre 2008 et 2012 pour réduire les pollutions diffuses. Ce bilan est en cours de réalisation et sera mis à profit par le SAGE. Les premiers éléments montrent peu d'évolution notable de la qualité des eaux malgré les nombreuses actions engagées (plantations de haies, réduction des intrants). Les acteurs de terrain notent cependant une réduction des apports en fines grâce aux bandes enherbées.

La réduction des pollutions doit faire l'objet de stratégies différenciées entre les zones rurales et les zones urbaines (principalement la partie ouest du bassin). Les zones agricoles dans le bassin de l'Hers sont cultivées principalement avec des céréales, avec une faible pression de traitements phytosanitaires. La poursuite du développement des bandes enherbées doit permettre de réduire les apports de matières polluantes aux cours d'eau.

La maîtrise de l'érosion doit impliquer la profession agricole, à condition que les contraintes soient supportables. De nouvelles pratiques peuvent être encouragées. Par exemple, sur les coteaux à fortes pentes et pour les parcelles de grandes tailles à risque élevé d'érosion, où les bandes enherbées ont une efficacité limitée, on pourrait tester une alternance de culture d'hiver en haut de parcelle et de culture d'été en bas de parcelle, contribuant à préserver le « capital sol » des exploitations.

Développer les labours perpendiculaires à la pente là où c'est possible est aussi une action à encourager.

L'enjeu est de décliner au niveau parcellaire toutes ces mesures, pour aller au-delà des indications existantes avec la PAC (bandes enherbées en bordures des cours d'eau identifiés par un trait plein sur les cartes IGN au 1 / 25 000).

A Baziège, une concertation avec les agriculteurs de la commune a permis de développer ces actions en bordure des cours d'eau et des fossés. Cela a permis de supprimer les phénomènes de coulées de boues sur les routes.

Ces actions sont plus difficiles à engager quand les exploitants ne sont pas sur la commune ou quand il s'agit d'entreprises agricoles travaillant pour un propriétaire. L'appui des chambres d'agriculture est nécessaire.

Le PAT a permis de planter plusieurs km de haies. L'effet de ces actions ne sera visible que dans quelques années.

Il est rappelé que les actions ont été engagées sur le bassin dès le début des années 2000 avec « l'opération combinée » animée par le SMBVH et qui associait notamment l'Agence de l'Eau, la Chambre d'Agriculture et le Syndicat de l'Hers. Par ailleurs, les premiers Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), aujourd'hui appelés Contrats d'Agriculture Durable (CAD), avaient permis de développer des actions pour maîtriser les ruissellements et réduire les effluents. Ces mesures, qui bénéficient des aides européennes, sont aujourd'hui réservées aux aires de captage d'eau potables et aux sites Natura 2000.

Des bassins de rétention des eaux de ruissellement sont aménagés en aval des zones imperméabilisées. Les SCOT définissent les principes de ces aménagements qui sont ensuite appliqués dans le cadre de PLU. Le SAGE ne va pas engager d'études nouvelles sur ce thème. On constate que certains de ces ouvrages sont mal entretenus. D'autres pourraient être aménagés pour créer des milieux humides intéressants pour la biodiversité en milieu urbain. Le SAGE pourra définir des orientations sur ce thème.

Eaux souterraines

La nappe souterraine infra-molassique qui s'étend à plus de 1 000 mètres sous la partie sud de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine est jugée en mauvais état quantitatif. Elle est exploitée principalement en Aquitaine, où l'on observe une baisse des niveaux. De fait, de nouveaux prélèvements sur cette nappe dans le bassin de l'Hers ne sont pas envisageables, priorité étant donnée à la sécurisation des pompes existantes.

Dépollution

De nouveaux investissements sont prévus pour créer et moderniser des stations d'épuration (projets portés par le SICOVAL et le SMEA 31).

La maîtrise de l'assainissement autonome est plus difficile et plus longue à mettre en œuvre. Sur le territoire du SICOVAL, le diagnostic des installations a été réalisé sur l'ensemble du territoire. La mise en conformité prend du temps car les particuliers n'ont pas toujours les moyens de faire les travaux.

L'augmentation de la performance des stations d'épuration trouve ses limites dans les capacités financières des collectivités mais aussi dans la technologie.

Conduite du SAGE

Le SAGE est une démarche concertée et décentralisée, qui répond à des enjeux de préservation qui ont été identifiés au niveau européen avec la directive cadre sur l'eau. Les échanges et les partenariats qui vont être engagés sont déterminants pour faire évoluer les comportements. Le SAGE doit comporter des diagnostics sur des phénomènes locaux auxquels on pourra apporter des solutions concrètes et qui auront valeur d'exemple pour l'ensemble du bassin.

Le SAGE doit prendre en compte les projets de territoires existants (SCOT, Agenda 21). Il devra intégrer également les orientations du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), qui sera traduit dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et dans les SCOT.

Données sur l'eau

Les particuliers qui souhaitent connaître la qualité des eaux du robinet ont des difficultés pour obtenir des réponses. Le SAGE doit favoriser l'accès à la donnée.

FEUILLE D'EMARGEMENT

Nom Prénom	Commune / Organisme	Signature + e-mail
PEYRIEAL David	Bazège	
GABLEAU S. Claude	Pompatorzet	
ASTOR Jean-Louis	La bège	
CHARLET Stéphanie	St JORY	
DESTANG Thierry	ONERA - SD 31	
ROYERE Géraud	Foubeauzeau	
ESCAULA David	SMEA 31	
BENAZET Melania	SMEA 31	
DURAND René	SHBVT	
PISTRE J. Marie	Bouguères	
HAUXION François	Casteln d'Estretat	
GARRIGUES Michel	Beldars et Miraval	
Brun Denis	CA Casteln d'E	
MILHOUX Henri	LAUNAGUET	
ROUGE Michel	LAUNAGUET	
BARRIERE Hélène	Toulouse métropole	
BRETAGNE Geneviève	Anat / SAIP InterSlt AU TOULOUSAIN	
F. Chapuis Basse	Yzeure	
J. Georges	CA. 31	
PRAT Béatrice	SIGOUAL	
FOURNIE Jacques	"Eau Picoms" "Union des Cantons de Toulouse"	
LOUIS Pascal	VARICEN	
HÉMON Marcel	ATGUESVINES	
Delage Denise	St Jory SHBVT	
INSA Alexandre	Pt. SHBVT	